



Commune de MŒURS-VERDEY

1, rue des Marnières  
51120 MŒURS – VERDEY  
☎ 03.26.81.48.24  
mairie.moeurs-verdey@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat  
le lundi de 9h30 à 11h30  
le mercredi de 17h00 à 19h00

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la commune de MŒURS – VERDEY**

**Séance du mardi 5 avril 2022**

Nombre de conseillers : en exercice : 11      Présents : 09      Votants : 09

Par suite d'une convocation en date du lundi 28 mars 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le mardi 5 avril 2022, à 20h sous la présidence de M. Claude POUZIER, Maire.

Étaient présents : M. Claude POUZIER, M. Thierry BOLLOT, M. Christophe CABAUP, M. Franck MAILLARD, M. Jean-Louis BAUDRY, M. Anthony DAVESNE, M. Eric PLANSON, Mme Annie BOUATOU et M. Arnaud VEMIAN. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent excusé : Mme Nathalie DANAU ayant donné pouvoir à M. Anthony DAVESNE

Absent : M. Frédéric HOCQUIGNY

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Annie BOUATOU est désignée pour remplir cette fonction.

**Délibération n°2022 / 06  
Objet : Vote du compte administratif**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,  
Vu le compte de gestion transmis par voie dématérialiser du trésorier de Sézanne,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,  
Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

**DÉCIDE :**

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Compte administratif	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	127 545,69	194 211,31
	Solde N-1 reporté		175 459,66
	<b>Excédent ou déficit global</b>	<b>127 545,69</b>	<b>396 670,97</b>
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	54 508,04	60 647,98
	Solde N-1 reporté		84 026,07
	<b>Solde d'exécution</b>	<b>54 508,04</b>	<b>144 674,05</b>
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	0,00	0,00
	Investissement	169 300,00	0,00

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,

- d'arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

ADOPTÉ	Extrait certifié conforme au registre des délibérations
09 voix pour 0 voix contre 0 abstention	 <p data-bbox="995 486 1283 593">CLAUDE POUZIER 2022.04.14 19:53:54 +0200 Ref:20220414_194003_1-1-O Signature numérique le Maire</p>

CLAUDE POUZIER